

TABLE RONDE avec les personnalités invitées



Christophe BOUCHARD DIRECTEUR DE L'AEFE

Nous sommes dans un moment intermédiaire, la réflexion est en cours. Les consultations des syndicats, des parents d'élèves ont commencé. Le président attend des propositions dans le courant de l'été en vue de décisions qui seront prises à l'automne.

Les objectifs

La commande de départ du président, exprimée dans le discours du 20 mars, dresse une perspective sur la nouvelle politique de la francophonie et du plurilinguisme. C'est la question des moyens qui en a été l'origine mais, avant tout, elle exprime l'ambition de maintenir et accroître le réseau dont tout le monde souligne la qualité et l'intérêt de sa double mission de scolarisation et d'influence culturelle. Il doit doubler d'ici 2030 tout en maintenant la qualité et en trouvant des éléments de soutenabilité pour que cet effort soit possible. Aujourd'hui, son mode de financement est essentiellement mixte et doit prendre en compte la maîtrise des frais de scolarité payés par les familles d'une part, et l'effet de levier des moyens de l'Etat, engagé dans une politique de réduction des déficits publics. Le développement doit se faire avec d'éventuels financements tiers.

Quels aménagements devons-nous mettre en œuvre pour aller vers cet objectif, sachant que les problématiques ne sont pas complètement nouvelles, comme le montre le rapport de la Cour des Comptes d'octobre 2016 sur le sujet.

Les points de réflexion

1/ Le label de qualité, l'homologation, qu'offre l'enseignement français. Quelle offre éducative devons-nous proposer pour nous adapter au public actuel et susciter un nouveau public ? L'essentiel de la croissance se fera avec les publics étrangers mais si le potentiel existe dans certaines régions du monde, notamment francophones, il faudra susciter la demande ailleurs. Toute une réflexion pédagogique est menée autour de la politique des langues, du nouveau bac et la création d'un nouveau bac international français.

Comment maintenir la qualité des nouveaux établissements attirés par des perspectives commerciales ?

2/ Qualité des moyens humains : Comment faire évoluer les règles sur la répartition titulaires - non titulaires, les différents régimes des titulaires, où trouver et comment former de nouveaux enseignants...

3/ Structure des établissements : Doit-on toucher aux 3 grandes catégories (EGD/conventionnés/partenaires) ? Doit-on les faire évoluer au delà de la respiration naturelle du système ?

4/ Les financements : Comment mieux procéder entre les moyens de l'Etat et ceux des parents, doit-on aller vers des tarifs en fonction des revenus des familles ? Comment maintenir en corollaire une politique forte de bourses ?

5/ Les offres parallèles au réseau homologué français et en français : Le président a demandé une augmentation des établissements FranceEducation (programmes nationaux avec une section francophone)

à 500 en 2022, les autres établissements plus ou moins sur programme francophone, les systèmes locaux dans les pays francophones,...

Le débat des opérateurs et des ministères se focalise sur ces questions et chacun apporte sa contribution.

Samantha CAZEBONNE DÉPUTÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Pour qu'une réforme soit bien accueillie, chacun doit y être associé et pouvoir s'exprimer. Il faut le temps de cette réforme ambitieuse. J'y apporterai ma contribution avec **la mission qui m'est confiée par le premier ministre**. Elle nécessite une association collective des parties prenantes, personnels, associations de parents, élus. Nous n'avons pas le même timing et je pourrai donc m'appuyer sur les premières propositions formulées par l'administration. Je pourrai les compléter, voire proposer d'autres pistes. L'idée est d'arriver au même objectif et que cette réforme associe le terrain.

Jean-Christophe DEBERRE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

Nous avons une attention commune à la politique extérieure de la France. Dans son discours du 20 mars, le président de la République a posé, pour la première fois, une ambition chiffrée à l'enseignement français à l'étranger en faisant un élément de politique francophone de la France. L'enseignement français à l'étranger est l'élément solide du dispositif quand on réfléchit à une politique d'influence. Mais **nous avons tout intérêt à être prudents et lucides. La demande d'enseignement français n'est pas aussi présente, uniforme et continue qu'on pourrait le souhaiter. Nous ne sommes pas seuls et il y a des facteurs limitatifs à cette ambition.** Les parents d'élèves sont les premiers à devoir réfléchir à cette question car ils sont engagés, parfois *indignés*. Ce sont des militants. Est-ce que notre système scolaire mondialisé est capable de répondre à la demande dans les conditions actuelles ? Les adaptations à la marge n'auront aucune chance.

Plusieurs champs de questionnement

La valeur de ce système : c'est la question de la norme française, de la référence dans les contextes internationaux. Quelle est notre exigence mutuelle pour garantir cette valeur devant les parents ? Quel suivi et quelle évaluation de nos établissements ? Plus nous serons dans la concurrence mondiale plus les familles seront exigeantes. La question de l'adaptation de l'homologation est posée. La valeur a des conséquences en terme de moyens : de bons professeurs, en quantité suffisante professeurs détachés et professeurs locaux bien formés dans une institution scolaire qui inspire confiance aux familles. Aujourd'hui, les superbes résultats au bac (100% de réussite, 87, 90 % de mentions) ne suffisent plus. Il faut produire des éléments de redevabilité en direction des familles : la mobilité internationale, le bien-être, le bonheur de vie scolaire...

L'économie du système

Il y a globalement deux modèles dans l'enseignement international :

Le modèle étatique (le nôtre est le plus fort) et le modèle libéral, privé et totalement autofinancé. Il occupe déjà l'essentiel du paysage. La France est entre les deux : elle fait monter la température de l'autofinancement mais les moyens publics restent importants. Si on veut garder un système piloté, il faut que la puissance publique continue de s'y investir de façon suffisamment importante.

Nous devons convaincre de plus en plus fortement les parents que ce que l'on offre à leurs enfants mérite qu'ils soient dans nos écoles.

L'architecture du système français à l'étranger

Vous avez le cœur administré du dispositif, *établissements en gestion directe* à l'Agence et *en pleine responsabilité* à la MLF. Puis les *conventionnés* qui sont en fait les vrais partenaires, à qui on octroie des moyens.

Les *partenaires* sont des établissements plus ou moins éloignés et le président de la République dit clairement que le développement du dispositif s'appuiera sur eux. Or, le système français deviendra dépendant d'initiatives locales les moins maîtrisables. Les partenaires demandent une énergie folle en terme d'accompagnement, de conseil et les écarts de culture, de gestion et d'acceptation de ce que sont les principes français ne sont pas toujours au rendez-vous.

Les conditions de développement du dispositif de l'EFE sont inversement proportionnelles aux moyens qui sont aujourd'hui affectés à sa sécurisation. **S'il n'y a pas de déplacements de ressources pour assurer au mieux la valeur, pour assurer la continuité de l'ensemble alors il n'est pas exclu qu'on soit un peu comme les empires qui se font par le centre et se défont par les périphéries.** Dans les périphéries, les partenaires qui sont les plus grands défenseurs du dispositif d'enseignement français sont ceux qui, non seulement en acceptent les principes, mais les demandent. C'est vraiment la clé de l'avenir.

Frédéric Petit, député des Français à l'étranger

Le réseau, ce n'est pas seulement les EGD. Hormis ceux du Maroc et de la Tunisie, qui ont un sens historique, il en reste 40 dans le monde. **Il faut avoir une vue d'ensemble objective du réseau. Les partenaires en sont la grosse majorité et le cœur de notre travail de réflexion est le partenariat.** Un partenaire homologué a déjà fait un effort énorme pour appartenir au réseau, être

homologué. Nous devons aussi soutenir le label France éducation, les FLAM.

La France a un projet différent des autres pays. Elle est de tradition jacobine mais doit être en capacité de gérer ce partenariat d'établissements homologués.

Samantha Cazebonne : nous nous félicitons des résultats au bac mais aujourd'hui nous avons des élèves de filière scientifique qui intègrent des universités prestigieuses avec 3 ou 4 de moyenne dans les matières dominantes parce que les langues compensent. Ne doit-on pas intégrer dans cette réforme des points d'amélioration de notre fonctionnement ? Il en va de même pour l'évaluation des enseignants. Devons-nous satisfaire du postulat actuel, l'améliorer ? Par une lettre de mission, par exemple, en fixant des objectifs ambitieux dans ce réseau. Cette réforme doit apporter une exigence pour tous.

Olivier Cadic, sénateur des Français de l'étranger

Il ne faut pas se masquer que l'enseignement international est un marché, un business. Actuellement l'Etat fait du business... Je vois qu'en 10 ans le nombre d'écoles anglaises ou américaines a progressé de 7000 écoles. Notre réseau, lui, totalise au mieux 500 écoles, soit 1 école française pour 20 écoles anglaises.

Nous devons nous fixer un objectif ambitieux, si on veut continuer à exister. Je suis ravi de la décision du président de la République de doubler à destination 2025. On ne peut pas le retarder à 2030 parce qu'à 10 ans, on ne fera rien. Lorsqu'on regarde *the big picture* que voit-on ? L'école du riche, anglaise, américaine, 3 fois plus chère que nos frais de scolarité. Et l'école du pauvre, l'école coranique, dont personne ne veut voir le développement.

Nous sommes la 3ème voie. La question qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir ce qu'est l'enseignement français à l'étranger. Ce que nous voulons défendre, c'est le respect des valeurs, les lumières, la mixité sociale. L'Etat doit-il continuer à faire du business à l'étranger ? Ne devrait-il pas laisser des personnes privées faire du business et se concentrer sur le respect des valeurs et notre influence ?

Jean-Yves Leconte : Nous avons progressivement hiérarchisé les problèmes : le sentiment de désengagement de l'Etat, les plafonds d'emploi, les bourses scolaires, une politique qui permette à tous les Français d'avoir accès à l'enseignement français à l'étranger. Au final, aucun de ces problèmes n'est réglé. Le doublement est une bonne nouvelle s'il y a des moyens publics supplémentaires. Une réorganisation des moyens existants ne suffira évidemment pas.

En réponse à l'intervention d'Olivier Cadic, **en éducation, il n'y a pas de moyen de gamme entre le Premium anglo-saxon et les écoles coraniques.** Nous ne pouvons pas être dans une compétition avec les écoles anglo-saxonnes - tout en sachant que les parents qui pourront payer chez nous, pourront aussi probablement payer ailleurs. Il faut construire la spécificité de l'enseignement français sur d'autres motivations que la piscine ou les activités extra-scolaires. Pour faire face à des frais de scolarité qui augmenteront nous devons une politique de bourses multipliée si on veut des Français dans le réseau.

Christophe Bouchard : nous ne pouvons pas comparer l'importance qu'ont les zones d'influence anglophone et francophone dans le monde. Il faut certes favoriser les créations d'établissements mais **il n'y a de business que s'il y a un marché. A nous de voir comment faire évoluer le modèle de l'enseignement homologué pour attirer plus de familles et susciter ce marché.** Il y a aujourd'hui des projets dans le Maghreb et en Amérique latine mais si on veut passer à une autre échelle il faut travailler sur l'évolution de l'offre.

Il reste aussi toutes les autres possibilités, label FrancEducation, etc.

Jean-Christophe Deberre : **La vraie source de développement de l'enseignement français est la francophonie et l'Afrique francophone.** Nous devons nous pencher sur d'autres modèles d'organisation scolaire permettant de rapatrier des populations urbaines moins argentées et que l'enseignement français fait hésiter, pour des raisons économiques, fiscales, souveraines. Ce n'est pas la mixité sociale qui disparaît (D'ailleurs, elle n'a jamais véritablement existé). C'est la tranche supérieure de revenus qui se rétrécit. Les revenus sont en train de diminuer.

Cours particuliers

Florence Houdayer, Dusseldorf : On se félicite des résultats du baccalauréat mais 50% d'élèves suivent des cours particuliers, en présentiel ou sur des plateformes. C'est une donnée importante externe à intégrer à la réflexion sur la réforme.

Manel Dridi, présidente du Comité directeur de l'APPEFST, Tunisie :

Les parents d'élèves sont très attachés au réseau. Ils sont aussi exigeants parce qu'ils y croient et y sont par filiation culturelle depuis la 2e voire 3e génération. Nous sommes dans un tournant, dans un contexte économique difficile pour l'Agence et les familles notamment en Tunisie, avec un dinar qui dévalue et une augmentation permanente des frais de scolarité. Cette inquiétude croissante de l'avenir se traduit aussi en cours particuliers qui commencent dès la 6e aujourd'hui. Dans ce climat anxiogène de réforme, la position des associations de parents d'élèves est difficile devant ceux qui s'appellent « révoltés ». On nous critique, on ne nous trouve pas assez virulents. L'administration a tendance à se replier sur elle-même. Il est urgent de nous associer, pour contribuer à l'apaisement et faire avancer les choses ensemble, dans l'intérêt des élèves.

Jean-Christophe Deberre : Les cours particuliers sont la névrose du système français et c'est une névrose coûteuse puisque elle détourne du financement des écoles une masse d'argent absolument colossale, qu'on a commencé à chiffrer. C'est une névrose parce qu'on n'a pas trouvé le psychanalyste pour la soigner ! Notre corps enseignant dans les établissements n'est pas assez fort pour convaincre les parents qu'ils n'ont pas raison de payer des cours particuliers.

Ainsi, la réputation d'un de nos établissements suffit aux professeurs à lever de 50 à 80 dollars l'heure de cours particulier alors que c'est la bonne réputation des établissements d'enseignement français qui autorise - en marché libéral - ces professeurs à cette activité. Le piège est incroyablement cruel : il détourne à l'extérieur de la valeur, de l'énergie, du talent attendus dans les établissements. Nous prenons des initiatives pour rapatrier, internaliser ces cours mais c'est difficile. Ils croissent en proportion parallèle à l'inquiétude de la classe sociale favorisée des familles, souvent nationales, qui fréquentent nos établissements. Elles sont dans une insécurité psychologique, économique, politique qui les conduit à déplacer une partie importante de leur budget domestique vers les 5-6000 € annuels de droit de scolarité et tous les frais annexes (les voyages linguis-

tiques, les équipements numériques) et augmentés du coût des cours particuliers. Nous devons rapatrier cette confiance et faire comprendre que la meilleure cure c'est celle que l'établissement apporte aux parents. Leurs enfants sont heureux, fiers de leur école. Nous ne pouvons plus laisser se creuser ce déficit de confiance qui est le contraire exact de ce qu'un projet éducatif doit être.

Rhizlane El Khiati, Mohammedia : Nous avons bien compris l'importance de la **formation des personnels en contrat local** au vu de la conjoncture actuelle. Elle devrait être homogène et diplômante.

La problématique des **cours particuliers** est aussi liée à certains enseignants qui ne donnent pas du tout satisfaction et c'est de notoriété publique. Nous attendons de l'institution, plus de formation, de suivi et de contrôle.

Enfin, certaines matières véhiculent des contenus culturels importants, des valeurs. Les titulaires sont importants pour les transmettre.

Réseaux sociaux, « indignés »

Jean-Christophe Deberre : Vous associations, fédération de parents d'élèves, êtes dans un inconfort croissant parce que vous représentez, vous incarnez la démocratie scolaire.. Vous avez accepté une sorte de sagesse, d'équité, de raison qui ont déserté le champ parental, surtout dans des établissements en proie à des difficultés. **Le passage du débat aux réseaux sociaux où tout se joue, c'est à dire, rien, où tout se dit, c'est à dire n'importe quoi, où tout se décide, c'est à dire le contraire de l'intérêt des enfants**, est une perte énorme de temps, la dépense juridique, à la charge des parents - qui ne s'en rendent pas compte - augmente dans des proportions colossales. Ainsi, au Liban, on arrive, au final, à une décision qui est celle que l'on proposait au départ, à savoir, payer les points indiciaires et les échelons supplémentaires, qui représentent 12 ans d'ancienneté, seront payés sur deux ou trois exercices budgétaires. Nous avons perdu 6 mois, la bagarre a été effrayante, des parents se sont déjugués en insultant l'établissement dans lequel ils scolarisent leurs enfants, pour arriver, au bout du compte, à la seule décision qui méritait examen. Les comités de parents, les associations sont dépassées parce qu'on ne fait pas le poids quand on représente un enseignement

raisonnable par rapport à des réseaux sociaux qui ne le sont pas et qui se déchaînent dans un déluge de passion. L'enseignement français est l'exutoire de problèmes locaux, nationaux, régionaux qui ne trouvent pas de solution. C'est aussi une leçon de l'histoire car cet enseignement français représente un pays, une institution forts.

Xavier Gonon : les réseaux sociaux ont été difficiles à gérer également pour la fédération. Ces parents *indignés* voient les associations de parents comme partie prenante dans les tutelles et inféodées au pouvoir. Ils ne comprennent pas le travail au quotidien, le dialogue, la réflexion que l'on mène avec vous. Ne faut-il pas faire une meilleure place aux associations de parents d'élèves dans les instances ?

Jean-Christophe Deberre : Le propre des *indignés* est qu'ils n'ont pas de signature. Ils sont dans l'anonymat et souvent sont à l'intérieur même de certaines associations de parents.

Les parents *indignés* nous prennent soit pour des voleurs soit pour des imbéciles. Si on est des voleurs, on s'en met plein les poches et on ne leur dit pas où va l'argent. Si on est des imbéciles c'est parce qu'on devrait avoir beaucoup d'argent et si on en a pas c'est qu'on n'est pas bon gestionnaire... Ceux-là voudraient qu'on leur remette les clés...

Les cours particuliers sont la névrose du système français et c'est une névrose coûteuse !

Statut des établissements et services à la carte

François Normant, secrétaire général de la FAPEE : Parmi nos propositions, nous présentons la simplification du statut des établissements en fusionnant le statut de partenaire et de conventionné. La convention serait donc à la carte : Choisir de confier - ou pas - à l'Agence, la nomination d'un chef d'établissement, de DAF, de différents personnels et permettre à tous les établissements de compléter le personnel AEFÉ par des personnels en détachement direct. La facturation serait à la carte en fonction du service rendu.

Christophe Bouchard : Nous y sommes déjà avec les établissements conventionnés et les établissements partenaires, établissements privés à gestion parentale ou pas. Ils ont signé soit une convention soit un accord de partenariat pour formaliser la relation pédagogique avec le système français. A l'intérieur même des conventionnés, il y a déjà des exceptions : 3 établissements conventionnés ont des personnels d'encadrement expatriés mais pas de résidents pour des raisons de réglementation fiscale aux États-Unis et par volonté de l'organisme gestionnaire au Mexique. Dans un établissement, le chef d'établissement est recruté localement.

L'administration de l'AEFE n'a aucune réserve de principe si cette formule à la carte répond à un besoin ou une volonté. Nous sommes pragmatiques à voir le statut le plus indiqué en fonction des situations. Cependant la coexistence résidents/détachés directs, qui aurait pu être une solution, n'est pas possible dans les textes actuels. J'ai d'ailleurs interrogé le MEN sur le sujet.

Le réseau existe aujourd'hui parce qu'il a montré sa capacité d'adaptation.

Xavier Gonon : Je suis content d'entendre que les statuts d'établissement ne sont pas un cadre rigide mais dans les faits, quand les comités de gestion veulent adapter le cadre de la Convention et avoir quelques aménagements, cela reste compliqué.

Corrine Petit, Singapour : Nous avons lancé un projet *French Passerelle* pour accueillir les non Français. Nous devons montrer aux familles que le baccalauréat a une réelle valeur. Même les Français ne réalisent pas qu'avec un bac français on peut entrer dans toutes les universités du monde. A l'inverse un étudiant qui a un IB aura plus de difficultés à faire des études en France.

Les écoles anglaises ont un département marketing qui vend l'école. Nous avons décidé de rentrer en compétition avec les écoles qui offrent l'IB et aller récupérer les

familles françaises qui y sont et attirer les étrangers.

La place utile des représentants de parents

Catherine Terraz, Lagos : Vous devez vous appuyer sur les anciens élèves et les parents d'élèves, ambassadeurs et militants du réseau.

Le réseau se développe et tient en bonne partie grâce aux parents d'élèves. Il faut reconquérir la confiance parentale là où le tissu se déchire, construire un mode de dialogue qui soit productif, constructif, apaisé. Les parents ont un rôle énorme à jouer.

Anne Lacombe, La Haye : Même si les relations sont excellentes avec la direction, il faut que l'association de parents d'élèves soit considérée comme un réel interlocuteur. Minoritaires dans les instances, nous avons l'impression d'être peu entendus. Certaines équipes de direction ont du mal à entendre notre rôle de coéducateurs, en étant dans le schéma de l'enseignement français à l'ancienne avec des personnes qui savent, qui sont chargées de l'éducation de nos enfants et les parents à qui on dit "faites-nous confiance". Nous faisons confiance parce que nous avons affaire à des professionnels, que nous soutenons l'éducation à la française, mais nous vivons avec nos enfants, nous échangeons sur l'école. Nous avons, nous-mêmes, été à l'école, nous avons voyagé, nous avons parfois étudié dans différents systèmes scolaires et nous avons un retour très intéressant à faire. Nous sommes partie prenante dans l'éducation de nos enfants. Il est fondamental que l'on trouve cette place utile des représentants de parents dans le nouveau schéma de l'AEFE.

Autre point : L'importance de la communication. C'est un vecteur essentiel. Les parents subissent les changements de l'Éducation nationale, de l'AEFE qui s'enchaînent et nous avons besoin d'être très bien informés sur toutes ces mesures.

Olivier Bastet, Santiago : En n'écouter pas les parents des APE qui ont de l'expérience, connaissent le prévisoire, on fait le lit des parents indignés.

Virginie Royer, Londres : L'APE a un double rôle - La représentation des familles, rôle pour lequel nous sommes élus dans les instances..et les autres activités telles que notre campagne de fundraising, l'organisation des fêtes de fin d'année dans les primaires, le concours d'art, la bourse aux livres... tout ce qui crée du lien, rend service aux familles, participe au bien être de la communauté scolaire et ajoute à l'identité de notre établissement.

Le premier rôle est assez ingrat et peu reconnu aujourd'hui. Pourtant c'est le seul rôle décrit dans les fameux textes. C'est celui qui nous donne notre légitimité. Mais aussi sans réel poids c'est certain.

Le deuxième, c'est celui qui n'est pas dans les textes mais qui est aussi essentiel. Ce sont tous ces petits plus, décrits nulle part mais qui font la richesse de nos établissements et de nos communautés. Parfois pris comme un dû par certains ou dont la portée est minimisée par d'autres.

Ces 2 grands axes sont tout aussi importants l'un que l'autre, même essentiels. Parfois, nous oublions que nous avons été élus pour représenter les familles avant toute chose. Le reste pourrait être fait sans être élu. Mais sans tout le reste, nos établissements ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui.

C'est pourquoi il est si important que la réforme de l'AEFE donne plus de place aux parents sinon ils vont se démobiliser et se démotiver. Et si le premier axe, celui de représentation n'a pas plus de poids réel, le deuxième axe risque de disparaître petit à petit.

R/ Christophe Bouchard : Les parents doivent être informés, associés à la vie des établissements. Ils doivent faire valoir leurs points de vue. Il faut expliquer et renforcer la communication. Elle n'est pas dans les gènes français, nous devons progresser. La réponse institutionnelle d'ajouter un siège aux instances ne changera pas la problématique.

Coéducation : S'il s'agit de dire que l'éducation d'un enfant ne s'arrête pas au seul temps scolaire, c'est une évidence. En revanche, l'éducation est un métier qui nécessite des qualifications et, à l'intérieur de l'établissement, ce sont les enseignants qui assurent cette éducation.

L'école n'est pas une boîte noire. Il faut laisser faire les professionnels dans l'éducation comme dans tout autre secteur d'activité. Le réseau est homologué ce qui signifie que ses établissements suivent les principes et le fonctionnement des établissements de l'Education nationale.

R/ Jean-Christophe Deberre : La communication essentielle est celle de l'établissement dans un pays, dans son réseau. Nous devons saturer la communication locale de projets, de tout le bénéfice que procure un établissement d'enseignement français par rapport à tout autre. C'est une dépense indispensable à la fois pour que les parents soient fiers de leur établissement et pour que reculent toutes les représentations et toutes les faussetés que certains peuvent faire circuler.

Le système français doit apprendre à se perfectionner, apprendre de personnels qui ont connu d'autres systèmes scolaires, d'autres cultures. Ainsi de la maternelle : la recherche la plus pointue nous montre des approches souvent plus performantes que les nôtres. La maternelle est à surveiller : il y a une érosion insidieuse dans l'école française, à la base, qui peut être dangereuse pour l'image même de l'école française, dans ce qui a fait sa réputation et sa valeur ajoutée.

L'école est une organisation sociale.

La coéducation est fondamentale. L'école est une organisation sociale. Tous les parents ont un avis sur l'école, tous les parents sont, chaque année, plus documentés, plus avisés, plus exigeants et ils ont besoin en face d'eux d'un corps professoral beaucoup plus assuré, serein

pour répondre à toutes les questions et être capable de montrer que ce qu'ils font dans la classe, dans leur école, dans leur groupe de travail est bien.

R/ Christophe Bouchard

Communication : les établissements le font déjà. Le lycée français de San Francisco fait chaque année une affichette placardée partout mentionnant toutes les universités internationales dans lesquelles étaient rentrés les bacheliers de la dernière promotion.

Il est clair que la réforme du lycée et du bac qui s'approche va être une formidable occasion pour mieux vendre ce nouveau bac. Les ambassades devront le faire pour le faire valider auprès des autorités nationales ou régionales. En Espagne, un travail immense a été fait par l'ambassade et le service culturel, région par région, pour expliquer le système de notes. Aux États-Unis c'est université par université. Il faudra refaire ce travail pour le nouveau baccalauréat parce qu'il faudra aussi garantir la qualité des notes sur le contrôle continu. Cette réforme est en même temps une réelle opportunité pour moderniser le bac, le rendre plus attractif et le nouveau bac international, sera une nouvelle version de l'OIB. L'OIB était très français avec un sigle que personne ne comprend. Il faut trouver une marque. Les réflexions actuelles prennent en compte la critique selon laquelle l'OIB était trop axé sur les matières littéraires. D'après ce qui se dessine, le baccalauréat international aura plus de matières scientifiques.

Farah Ouezzani, FAPALFE (Espagne) :

- Les lycées MLF ont-ils accès au projet ADN-mobilité ?
- Le responsable de l'UNED pense que la covalidation sera plus facile avec le nouveau bac (Depuis 14 ans le service culturel et les associations négocient pour le bac...)
- Vivier d'enseignants locaux : pourquoi ne pas réintégrer d'anciens élèves à l'issue de leur études supérieures ? Ils connaissent le système et y sont attachés.

R/ Jean-Christophe Deberre : les anciens élèves sont en général assez complètement bilingues et biculturels, donc capables de porter à la fois la culture française et la culture locale et construire des pédagogies adaptées.

Le seul problème est la valorisation salariale de l'enseignement qui n'est pas toujours aussi compétitive qu'on le souhaiterait. Ce sont souvent des femmes qui font ce travail.

Quant à la mobilité, bien évidemment, on l'articule sur des jumelages d'établissements quand on le peut. La mobilité permet d'ouvrir le réseau scolaire français à toutes les formes d'enseignement avec lesquelles nous souhaitons rentrer en coopération. Les établissements ne sont pas des petites bulles fermées sur elles-mêmes mais, au contraire, un grand ballon d'oxygène.

Patrice Menoud, SE-UNSA : Ce réseau n'existerait pas et n'existera pas sans l'expertise des personnels détachés de l'Education nationale.

Alain Schneider, CFDT : Cette réforme va dans le sens d'un approfondissement d'une offre et ne pourra marcher que si réellement toutes les parties prenantes sont associées dans un vrai dialogue.

Pas de doublement d'établissement ou de doublement des élèves sans davantage de moyens publics. On ne peut pas réduire l'enseignement français à l'étranger à un business.